

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

2^{ème} session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2015

Déclaration de la délégation algérienne

Genève : 22 avril - 3 mai 2013

Vérifier au prononcé

Genève, le 22 avril 2013

Monsieur le Président,

La délégation algérienne vous félicite pour votre élection à la présidence de la 2^{ème} session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2015 et vous exprime son appréciation de la manière avec laquelle vous avez mené vos consultations préparatoires.

Nous saluons également le travail accompli par votre prédécesseur le Président de la 1^{ère} session du Comité préparatoire l'Ambassadeur d'Australie, M. Peter Woolcott.

La délégation algérienne s'associe aux déclarations faites par l'Iran et la Tunisie au nom, respectivement, des Etats membres du Mouvement des Non Alignés ~~et autres Etats~~ parties au TNP et des Etats membres de la Ligue arabe et souhaiterait évoquer les éléments suivants :

Monsieur le Président,

La conférence tenue à Oslo en mars dernier sur l'impact humanitaire des armes nucléaires a permis de mettre en évidence, encore une fois, les effets dévastateurs irréversibles et à long terme de l'utilisation des armes nucléaires.

Ces armes nucléaires contre lesquelles aucun moyen de préparation n'est possible et qui se comptent encore par milliers continuent de poser un grave danger à la sécurité internationale, voir à la survie de l'humanité.

Il est indéniable que la seule prévention efficace contre cette menace est le désarmement nucléaire total, irréversible, vérifiable et transparent.

Dans les conditions de sécurité internationale actuelles, cet objectif s'avère aujourd'hui plus que jamais un impératif urgent.

Nous plaçons à cet égard notre confiance dans le TNP en tant que pierre angulaire de non-prolifération et de désarmement nucléaires et socle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Sa mise en

œuvre intégrale et son universalité sont essentielles pour qu'il puisse atteindre ses objectifs.

Nous que nos délibérations confortent le succès qui a marqué la Conférence d'examen de 2010 et permettent de faire progresser le TNP au niveau de ses trois volets.

L'Algérie, attachée à la réalisation des objectifs du TNP, est fermement engagée en faveur du régime de non-prolifération et d'élimination totale des armes nucléaires. En sa qualité d'Etat partie non doté de l'arme nucléaire, elle respecte pleinement ses engagements au titre du Traité et s'acquitte des obligations qui en découlent. Elle demande aux Etats parties de faire de même.

Monsieur le Président,

Le Traité est en proie à de multiples défis. Il y a lieu de signaler à cet égard le risque de prolifération verticale et horizontale, la mise en œuvre sélective et déséquilibrée du Traité et le manque de volonté politique pour donner effet aux engagements souscrits en matière de désarmement nucléaire et le déploiement des armes nucléaires dans le cadre d'une alliance et de politiques de partage nucléaire. Ajouter à cela le risque que des groupes terroristes accèdent aux matières radioactives.

Il est important que les Etats parties respectent pleinement leurs engagements de non-prolifération pour que le Traité puisse atteindre ses objectifs. L'Agence internationale de l'Energie atomique de par son mandat est investie du rôle de vérifier le respect par les Etats de leurs engagements au titre du Traité. L'Algérie réitère son soutien à l'Agence dans ses activités pour établir la transparence nécessaire sur les activités nucléaires des Etats et donner l'assurance que les obligations de non-prolifération sont respectées.

Par ailleurs, le respect des engagements juridiquement contraignants des Etats dotés de l'arme nucléaire aux termes des dispositions de l'article I du TNP est primordial.

Monsieur le Président,

Si les objectifs de non-prolifération avancent positivement, peu de progrès sont malheureusement constatés dans la mise en œuvre des engagements pris sur le volet du désarmement nucléaire.

En atteste le blocage persistant des organes multilatéraux censés faire avancer le désarmement nucléaire, entre autres, la Conférence du désarmement.

Fort préoccupée de cette situation, Assemblée générale a mis en place, lors de sa dernière session, des processus pour explorer les moyens de faire avancer les négociations multilatérales de désarmement nucléaire, traduisant ainsi la priorité de cette question pour la Communauté internationale. Nous souhaitons que ces initiatives puissent apporter une impulsion au processus d'examen du TNP.

Nous nous félicitons des réductions des arsenaux nucléaires prises dans le cadre d'initiatives unilatérales ou bilatérales. Quand bien même importantes, ces mesures restent de portée très limitée. Les Etats dotés, toujours portés par la politique de dissuasion nucléaire datant de la guerre froide, poursuivent la modernisation de leurs arsenaux nucléaires pour sanctuariser leurs sécurité et intérêts vitaux et ceux de leurs alliés.

Pourtant, l'Assemblée générale a déclaré dans sa résolution n° 1653 de novembre 1961 que l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires devrait être considéré comme une violation de la Charte des Nations unies, un agissement contre les lois de l'humanité et un crime contre l'humanité et la civilisation.

Monsieur le Président,

De telles politiques nous éloignent de l'objectif d'un monde affranchi de l'arme nucléaire. Elles risquent d'affaiblir davantage le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires en rompant l'équilibre qui sous-tend le TNP.

Nous ne devons pas perdre de vue que le fondement du Traité qui est basé sur des engagements mutuels vise à assurer une sécurité collective basée sur la sécurité non diminuée pour tous et les principes énoncés dans la Charte des Nations unies.

Dans ce cadre, les Etats parties dotés de l'arme nucléaire sont instamment appelés à assumer la responsabilité qui est la leur de s'engager dans la voie d'un réel désarmement nucléaire. Ils sont appelés à donner effet aux 13 mesures pratiques adoptées par la Conférence d'examen de 2000 et réaffirmées par la Conférence de 2010, en particulier l'engagement sans équivoque à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires aux fins de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. Ils sont appelés à traduire réellement dans les faits les mesures identifiées dans le Plan d'Action adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Nous avons pris note des réunions des Etats dotés de l'arme nucléaire pour aborder la mise en œuvre des engagements de 2010 en matière de désarmement. Nous souhaitons qu'ils puissent nous faire rapport de mesures concrètes dans ce sens.

Monsieur le Président,

Le TNP ne peut atteindre ses objectifs que s'il jouit d'une adhésion universelle. Nous réitérons notre appel en direction des pays qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier en tant que parties non dotées de l'arme nucléaire.

Dans ce cadre, la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution qui participe au renforcement du régime de non-prolifération et à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons du fait que les régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, du Pacifique Sud, de l'Asie du Sud-Est ainsi que de l'Asie centrale se soient dotées de Traité mettant en place de telles zones. Nous souhaitons voir ce statut élargi à toutes les régions du monde.

Nous regrettons que la région du Moyen-Orient ne bénéficie toujours pas de ce statut en raison du refus d'Israël d'adhérer au TNP et de

soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA, au mépris de la résolution de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et des diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU.

L'Algérie souligne son attachement à la mise en œuvre effective de la résolution de 1995 pour affranchir cette région des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Elle déplore le report injustifié de la Conférence internationale qui devait se tenir l'année dernière sur cette question et invite les Etats qui-co-parrains de la résolution de 1995 de réunir les conditions nécessaires pour qu'elle se tienne dans les meilleurs délais.

M. le Président,

Le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires seront davantage renforcés par des mesures de protection des Etats non dotés de l'arme nucléaire contre l'emploi ou la menace d'emploi de cette arme.

Il s'agit là d'un besoin de sécurité légitime des Etats ayant renoncé à l'arme nucléaire pour corriger l'asymétrie sécuritaire induite par le TNP en attendant le parachèvement du désarmement nucléaire.

Il importe dès lors d'accorder des garanties crédibles et dissuasives dans le cadre d'un instrument universel juridiquement contraignant pour combler les insuffisances du régime de garanties actuel.

Monsieur le Président,

Pour l'Algérie le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques aussi bien énergétiques que non énergétiques est essentiel pour les besoins du développement socio-économique.

La promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire est un facteur nécessaire pour faciliter l'accès des pays en développement aux équipements, matières et renseignements scientifiques et technologiques nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Dans ce cadre, l'AIEA par le biais de son programme de coopération technique demeure pour nous le cadre approprié pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de la recherche dans ce domaine.

Merci de votre attention